

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 9 (1921)

**Heft:** 129

  

**Artikel:** La femme dans les professions

**Autor:** Morsier, Valérie de

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-256755>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

sexuelle et sur l'éducation civique — de voir, disons-nous, cette unanimité dans les vœux et dans les tendances du monde féminin en matière éducative.

Nous parlions, M<sup>lle</sup> Evard et moi-même, au nom de la Commission d'Education nationale de l'Alliance de Sociétés féminines suisses, à laquelle très aimablement le Bureau du Comité d'organisation du Congrès avait tenu à faire une place dans la Section III.

Comme conclusion à nos rapports sur *l'enseignement complémentaire féminin* et sur *l'éducation civique et nationale*, nous avons présenté et réussi à faire adopter, d'abord en séance de section, puis en séance plénière, les deux résolutions ci-après :

1<sup>o</sup> Le II<sup>me</sup> Congrès des Intérêts féminins exprime le vœu que tous les cantons organisent au plus vite — et imposent obligatoirement à toutes les jeunes filles — un enseignement post-scolaire de science domestique comprenant l'enseignement ménager complet et des cours et travaux de puériculture et d'éducation, à raison d'un demi-jour par semaine, pendant deux ans au minimum dès la sortie de l'école primaire, afin de préparer parallèlement chez la jeune fille la professionnelle et la mère future.

2<sup>o</sup> L'unanime constatation des rapporteurs du Congrès et des Sociétés de jeunes, relatives aux lacunes et desiderata de l'enseignement féminin paraît nécessiter un organe central facultatif.

Les grandes Associations féminines ne pourraient-elles le créer en obtenant l'appui des autorités fédérales et cantonales ?

Trop souvent, les vœux et les résolutions des Congrès demeurent lettre morte ou n'influencent que bien indirectement et à très-longue échéance les événements. C'est pourquoi la Commission d'Education nationale avait à cœur de poser tout au moins devant le Congrès, en réponse aux demandes unanimes et convergentes de réformes dans l'éducation, en particulier dans l'éducation des filles, cette suggestion d'un Conseil pédagogique ou d'un Secrétariat (*Zentralstelle*) pour la centralisation des vœux relatifs à l'éducation féminine et pour l'étude des voies et moyens propres à les faire passer dans la pratique. Après une courte discussion, le Congrès unanime est entré dans ces vues, en décidant de remettre à la Commission d'Education nationale de l'Alliance l'étude préalable de la question. C'est peu — et c'est beaucoup si nous savons ne pas laisser refroidir le bel élan d'enthousiasme et d'idéalisme qui fut la note dominante de tout ce II<sup>me</sup> Congrès des Intérêts féminins, et qui doit avoir été la grande récompense de ses initiatrices. E. SERMENT.

## II. La Femme dans les professions

Divers points ayant trait au travail professionnel de la femme furent traités dans la II<sup>me</sup> section <sup>1</sup> :

*La femme et les organisations professionnelles ; les salaires féminins ; les nouvelles carrières ouvertes aux femmes : l'activité professionnelle de la femme mariée ; la profession de garde-malade ; la femme peintre et sculpteur ; la femme dans la littérature.*

Dans l'étude sur *la femme et les organisations professionnelles*, différentes organisations, tant patronales qu'ouvrières, existant en Suisse, furent passées en revue. Le pourcentage des femmes syndiquées est très faible ; les femmes n'ont pas encore compris l'importance qu'il y aurait pour elles à s'organiser, soit en entrant dans des associations mixtes luttant pour les intérêts communs des travailleurs, soit en créant des organisations exclusivement féminines là où les intérêts de leur sexe exigent d'être spécialement défendus.

<sup>1</sup> Si je parle plus en détail de certains travaux, ce n'est pas un jugement de valeur que je porte ainsi, mais la simultanéité des conférences m'a forcément empêchée de suivre en détail chaque travail. V. DE M.

C'est parmi les travailleuses à domicile et les domestiques que l'organisation professionnelle a le plus de peine à exister.

Une des injustices qui nécessite l'organisation professionnelle de la femme, est le fait qu'à travail égal la femme est moins rétribuée que l'homme. On considère que son travail a une moindre valeur, qu'il est moins productif, la femme étant en état d'« infériorité ». Mais d'autre part, on paye moins la femme parce qu'on estime qu'elle a moins de besoins ; ne serait-ce pas pour cela que le travail féminin aurait un moindre rendement ? en d'autres termes, une nourriture insuffisante serait une des causes du taux inférieur des *salaires féminins*. Puis beaucoup de femmes considèrent le travail comme une activité temporaire dont elles n'auront plus besoin une fois mariées, elles n'apprennent pas leur métier assez à fond et les salaires ne peuvent alors s'élever au niveau de ceux qui rétribuent un travail résultant d'un bon apprentissage. Dans le travail à domicile, un salaire équitable est plus difficile à appliquer. On se heurte au « truck system », aux nombreux intermédiaires, etc.

Pour que la femme puisse soutenir la concurrence masculine et que son travail soit apprécié à sa juste valeur, il faut lui chercher de *nouvelles branches d'activité* qui mettent en lumière ses capacités. Et pour que la femme qui travaille soit bien logée et bien nourrie, il faut procurer aux femmes isolées de la campagne et de la ville, un « home » convenable, adapté aux exigences de la vie moderne.

Les conditions sociales et économiques obligent la *femme mariée* à entrer dans la vie professionnelle ; là on doit bien reconnaître qu'elle est capable d'un travail productif, alors que le travail de la ménagère est considéré à tort, comme improductif. Il est très difficile pour la femme mariée de concilier son travail de ménagère et sa profession ; on pourrait lui rendre la tâche plus facile en apprenant non seulement aux jeunes filles, mais aussi aux garçons à aider dans le ménage ; en développant les crèches, les assurances maternelles, les associations de ménagères, etc...

Une profession bien féminine est celle de *garde-malade*. Mais une opinion erronée fait croire que cette profession est accessible à tout le monde. Il faut en relever le niveau, et que celles qui s'y livrent aient une éducation ad hoc. Les heures de travail sont dans cette profession encore trop considérables, les congés pas assez fréquents. Il faudrait des lois et un diplôme d'Etat pour en régulariser les conditions.

Enfin, dans le domaine de l'*art*, la femme a aussi joué chez nous un rôle intéressant, mis en lumière par M<sup>mes</sup> Contat, Ruth Waldstetter et M<sup>lle</sup> Naville.

M<sup>lle</sup> Bloch, de Zurich, dans la séance plénière de la section II fit un tableau très complet de *l'activité professionnelle de la femme*. D'après les statistiques fédérales de 1910, plus de 516.000 femmes ont une profession déterminée dans les domaines suivants : industrie, arts et métiers, commerce, économie domestique, agriculture, enseignement, soins aux malades, œuvres sociales, administrations publiques, science, beaux-arts, arts appliqués.

Valérie de MORSIER.

## III. La Femme dans la vie publique

En considérant le programme touffu du Congrès, et en songeant aux femmes de toutes tendances qu'il attirerait, on pouvait se demander à quel point cette assemblée serait réactionnaire, ou ouvertes aux idées nouvelles. La suffragiste la plus exigeante a pu en revenir satisfaite et encouragée : dès la séance d'ouverture, et par la vive et courtoise passe d'armes entre notre présidente nationale M<sup>lle</sup> Gourd et M. Chuard, Conseiller